

18

R A P P O R T

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, la Commission des Sports réunie le 13 avril dernier, propose d'attribuer aux clubs sportifs des subventions pour manifestations pour un montant global de 4 610 €.

Plusieurs disciplines sont concernées : le tennis avec la quatrième édition du Tournoi Européen de tennis de Metz 12 qui regroupe les meilleurs garçons 12 ans de France, le kayak avec le Challenge de Printemps qui réunira 250 participants venant du Grand Est, le volley ball avec le Tournoi de la Ville de Metz qui sera ouvert à tous, licenciés, non licenciés, étudiants, écoles des sports ... ou encore la marche avec la cinquième édition de Metz Madine à la marche.

Par ailleurs, la Commission propose également de verser une subvention de fonctionnement au spéléo club de Metz pour un montant total de 400 € ainsi qu'une subvention d'équipement de 410 € à l'Ecole Française d'Échecs de Metz pour financer à hauteur de 40% l'acquisition de matériel informatique (ordinateur portable et vidéo projecteur) qui permettrait une approche différente de cette discipline. Le Conseil Général intervient également à hauteur de 40% dans le financement de cet équipement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante.

MOTION

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour montant de 4 610 € :

Subventions pour manifestations

- | | |
|--|---------|
| - ASCM Tennis
4 ^{ème} édition du Tournoi Européen de tennis de Metz 12 (TEM 12)
29, 30 avril et 1 ^{er} mai | 1000 € |
| - Kayak Club de Metz
Challenge de Printemps (15 et 16 mai 2010) | 1 000 € |
| - AS Metz Pouilly Volley Ball
Tournoi de la Ville de Metz (6 juin 2010) | 1500 € |
| - Metz Madine à la Marche
5 ^{ème} édition (27 juin 2010) | 300 € |

Subvention de fonctionnement - catégorie amateur

- | | |
|-----------------------|-------|
| - Spéléo Club de Metz | 400 € |
|-----------------------|-------|

Subvention d'équipement

- | | |
|---|-------|
| - Ecole Française d'Echecs de Metz
(Acquisition d'un ordinateur portable et d'un vidéo projecteur) | 410 € |
|---|-------|

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Jacques TRON